

CONSEIL MUNICIPAL
en date du 18 SEPTEMBRE 2023

N° 4

**OBJET : ADHESION A L'ASSOCIATION « AGENCE REGIONALE ENERGIE-CLIMAT »
CENTRE VAL DE LOIRE ET NOMINATION D'UN ELU**

I – EXPOSE DES MOTIFS

Face au dérèglement climatique et à l'accélération de ses conséquences démontrées une nouvelle fois dans le dernier rapport du GIEC, la Région Centre-Val de Loire s'est engagée, aux côtés des acteurs du territoire régional, dans de nombreuses actions fortes en faveur des transitions écologiques et énergétiques.

L'enjeu est d'autant plus prégnant aujourd'hui, que le dérèglement climatique s'amplifie dans un contexte profondément instable où l'accès à l'énergie est plus que jamais dépendant de la géopolitique et des marchés mondiaux, où l'augmentation conjoncturelle et structurelle du coût de l'énergie accentue les précarités, où le développement d'une autonomie énergétique nécessite une massification de la production d'énergies renouvelables pour couvrir des besoins qui eux aussi doivent s'adapter, où la sobriété, l'efficacité énergétique et la transformation de notre modèle de production s'imposent.

Dans ce contexte, le 9 février 2023, l'Assemblée plénière du Conseil régional a lancé la création de l'Agence Régionale Energie Climat Centre-Val de Loire (AREC CVL), décidant notamment d'approuver le principe de la création de structures régionales de fédération et d'animation des parties prenantes, d'accompagnement des acteurs sur la mise en œuvre opérationnelle de projets énergie et climat, et de co-investissement dans les projets de production et de stockage d'ENRR et d'efficacité énergétique en Centre-Val de Loire. Depuis cette date et comme annoncé, le Conseil régional a poursuivi les concertations avec l'Etat et les acteurs du territoire afin de préciser l'offre de services de l'AREC CVL et les modalités d'intégration de l'Agence dans l'écosystème régional.

Afin de franchir une nouvelle étape permettant notamment d'associer directement les acteurs dans la gouvernance de l'Agence, il est proposé la création de l'Association AREC CVL. Une offre de services sera par ailleurs finalisée et mise en œuvre par des sociétés (type SEM, SPL) à créer dans les prochaines semaines afin de répondre aux besoins identifiés.

Ensemble des actions de l'Agence, l'association AREC CVL aura pour vocation de contribuer à une accélération massive de la transition énergétique et écologique face aux urgences climatiques, sociales et économiques en fédérant et coordonnant les acteurs de la transition engagés au quotidien. Elle participera à la mise en œuvre des stratégies climat-énergie en matière de sobriété et de production d'énergies renouvelables et de récupération. Elle contribuera notamment à :

- la coordination des activités des acteurs de la transition engagés au quotidien sur le territoire de la région Centre-Val de Loire
- la diffusion de l'information entre les acteurs œuvrant sur le climat et la transition énergétique et écologique (instances, réseaux...) et l'animation de leurs travaux
- l'amélioration des politiques publiques, à travers par exemple la mise en place de veilles et d'outils d'observation et d'aide à la décision

Considérant les engagements de la Ville de Montargis dans la lutte contre le changement climatique et les défis environnementaux du territoire,

Il est proposé que la commune de Montargis soit membre fondateur de l'Association AREC CVL et participe en conséquence à son Assemblée Générale constitutive. Cette Assemblée Générale, et le cas échéant le premier Conseil d'administration, devrait se tenir le 05 octobre 2023.

L'Association AREC CVL sera constituée d'une Assemblée Générale, composé de six collèges, d'un Conseil d'Administration et d'un Bureau. La commune de Montargis sera représentée en Assemblée Générale par 1 membre. Ce membre pourrait, selon les votes de l'Assemblée générale, également être membre du Conseil d'administration et du bureau.

II – DELIBERATION

OBJET : Adhésion à l'association Agence Régionale Energie Climat Centre-Val de Loire

Le Conseil Municipal,

Vu le CGCT,

Considérant les engagements de la Ville de Montargis dans la lutte contre le changement climatique et les défis environnementaux du territoire,

Considérant la cohérence de ces engagements avec les objectifs du SRADDET Centre-Val de Loire et plus globalement des défis climatiques et sociaux auxquels la commune de Montargis doit apporter des solutions concrètes et adaptées aux spécificités régionales, en lien avec l'ensemble des acteurs agissant au plus près des territoires et de ses habitants.

DECIDE

- **D'APPROUVER** l'adhésion de la commune de Montargis à l'Association « Agence Régionale Energie-Climat » ;
- De **PARTICIPER** à l'Assemblée Générale constitutive et devenir membre fondateur de l'Association « Agence Régionale Energie-Climat » ;
- **D'APPROUVER** les projets de statuts de l'Association Agence Régionale Energie Climat Centre-Val de Loire joints en Annexe I qui pourront faire l'objet de modifications par les membres fondateurs lors de l'AG constitutive sans incidence sur les principales caractéristiques susvisées ;
- **D'APPROUVER** la nomination de Monsieur Charles TERRIER au sein des collèges de l'Assemblée générale et, le cas échéant selon la gouvernance propre à l'association, au sein du Conseil d'administration et du Bureau de l'Association AREC CVL ;
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération et à signer tous les actes afférents.